

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 748

présenté par  
M. Rodwell

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article vise à modifier l'intitulé du chapitre Ier du titre Ier du livre Ier de la première partie du code de la santé publique, afin d'y ajouter les mots «, expression de leur volonté et fin de vie ».

Cet ajout ne semble pas pertinent, dans la mesure où les notions de volonté et de fin de vie figurent déjà à la section 2 dudit chapitre. Il convient dès lors de le supprimer.